

VILLE DE FARNHAM PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 26 février 2024 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-089 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-090 Adoption de l'ordre du jour

Document: Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2024-091 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2024

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2024-092

Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500\$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

Document:

Projet de Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût.

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût afin de financer ces travaux.



VILLE DE FARNHAM PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

2024-093

Dépôt du projet de Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût

Document:

Projet de Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût.

M. Olivier Surprenant dépose le projet de Règlement décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût.

Greffe et affaires juridiques

2024-094

Acquisition d'un terrain pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs - Nouvelle école - Modification à la résolution 2023-145

CONSIDÉRANT que les lots à être acquis ont été créés depuis l'adoption de la résolution 2023-145:

CONSIDÉRANT que la superficie exacte de ceux-ci est connue;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9108-7999 Québec inc. désire participer à ce projet en faisant le don d'une partie du prix d'acquisition à la Ville de Farnham;

II est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'apporter les précisions suivantes à la résolution 2023-145 :

- Les lots acquis sont les lots 6 572 822 et 6 572 824 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 23 764 m² (255 793,57 pi²).
- Le prix d'achat sera de 10,1589 \$ le pi², soit la somme de 2 598 581,30 \$.
- Dans le cadre de ce projet, la compagnie 9108-7999 Québec inc. fera un don (Avec reçu par la Ville de Farnham) équivalent à 6,72 % du prix d'achat, soit la somme de 174 624,66 \$ laissant un solde à payer par la Ville de Farnham de 2 423 956,64 \$.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 02.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire